

pour satisfaire les besoins croissants de prêts consentis aux conditions du marché. Nous favoriserons un cofinancement gouvernemental et privé avec ces banques des projets de développement. La coopération des pays en voie de développement à la création d'un climat favorable aux investissements et à l'octroi de garanties suffisantes pour les investissements étrangers privés est nécessaire si l'on veut que ces derniers contribuent efficacement à la croissance économique et aux transferts de technologie. Nous rappelons nos efforts à l'égard des pays en développement dans le domaine de l'énergie tels qu'ils ont été soulignés aux points 15 et 16.

27. Nous sommes convenus de poursuivre activement les négociations sur un fonds commun et de les mener au succès, de continuer nos efforts pour conclure des accords individuels de produits et d'achever les études relatives aux différents moyens de stabiliser les recettes d'exportation.

Politique monétaire internationale

28. Les fluctuations désordonnées des marchés des changes depuis quelques mois ont nui à la confiance, aux investissements et à la croissance à travers le monde. Pour l'essentiel, la stabilité des changes ne sera obtenue que si l'on s'attaque aux problèmes fondamentaux qui ont provoqué les actuels déficits et excédents considérables de balance des paiements. La mise en œuvre des politiques décrites ci-dessus dans le cadre d'un programme concerté contribuera à un meilleur ajustement des balances de paiements dans le monde et à la stabilité des marchés des changes. Cette stabilité, à son tour, renforcera la confiance et créera de meilleures conditions pour une croissance économique soutenue.

29. Bien que les taux de change doivent réagir aux changements intervenant dans les situations économiques et financières de base des différentes nations, les autorités monétaires de nos pays continueront à intervenir dans la mesure nécessaire pour empêcher les désordres sur les marchés des changes. Elles poursuivront leur pratique d'actives consultations afin d'accroître l'efficacité de ces interventions. Nous apporterons notre concours à la mise en œuvre de la surveillance que doit exercer le fonds monétaire international afin de favoriser un fonctionnement efficace du système monétaire international.

30. Les représentants de la Communauté européenne ont informé la réunion de la décision du Conseil européen à Brême, les 6 et 7 juillet, d'étudier un projet de coopération monétaire plus étroite. La réunion a accueilli favorablement ce rapport et a noté que la Communauté tiendrait les autres participants informés.

Conclusion

31. Notre objectif commun a été de nous attaquer aux problèmes économiques fondamentaux auxquels sont confrontés nos pays. Les mesures que nous sommes convenus de prendre sont de nature à se renforcer mutuellement. Leur effet global devrait être supérieur à la somme de leurs composantes. Nous allons maintenant nous employer à obtenir l'adhésion de nos parlements et de nos opinions publiques.